

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article4707>

Au journal officiel du 14 mai 2014

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mercredi 14 mai 2014

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

**Concours d'assistant territorial socio-éducatif /
Designation et composition des services spécialisés
du renseignement / Conditions d'approbation des
systèmes individuels assurant la gestion des
déchets diffus spécifiques / Designation de site
Natura 2000 / Transmission des données de
surveillance des émissions des installations
classées pour la protection de l'environnement /
Tenues et caractéristiques de la carte
professionnelle des agents de police municipale**

[1]

Concours et examens

– Arrêté du 25 avril 2014 [modifiant l'arrêté du 10 avril 2014 fixant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours d'assistant territorial socio-éducatif par le centre de gestion du Nord](#) NOR : INTB1410117A

Défense

– Décret n° 2014-474 du 12 mai 2014 [pris pour l'application de l'article 6 nonies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et portant désignation des services spécialisés de renseignement](#) NOR : PRMD1408256D [2]

Environnement, développement durable

– Arrêté du 3 avril 2014 [relatif à la procédure d'approbation et portant cahier des charges des systèmes individuels de la filière des déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en application de l'article R. 543-233 du code de l'environnement](#) NOR : DEVP1329762A

– Arrêté du 17 avril 2014 [portant désignation du site Natura 2000 buttes gréseuses de l'Essonne \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1406810A

– Arrêté du 28 avril 2014 [relatif à la transmission des données de surveillance des émissions des installations classées pour la protection de l'environnement](#) NOR : DEVP1402549A

Police municipale

– Arrêté du 5 mai 2014 [relatif aux tenues des agents de police municipale, pris en application de l'article L. 511-4 du code de la sécurité intérieure](#) NOR : INTD1405705A

– Arrêté du 5 mai 2014 [relatif aux caractéristiques de la carte professionnelle des agents de police municipale, pris en application de l'article L. 511-4 du code de la sécurité intérieure](#) NOR : INTD1408355A

[L'intégralité du JORF n°0111 du 14 mai 2014](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Le décret insère un article D. 1122-8-1 dans le code de la défense pour désigner les services spécialisés de renseignement et préciser que la communauté française du renseignement se compose de ces services, du coordonnateur national du renseignement et de l'académie du renseignement.